



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SARTHE

PRÉFECTURE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES
Bureau de l'utilité publique
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à une demande d'autorisation préfectorale présentée par la S.A.S.U. ROUMY pour le renouvellement et l'extension d'une carrière et l'exploitation d'une installation de traitement de matériaux avec augmentation de puissance se situant « La Giraudière » à LA CHAPELLE-AUX-CHOUX et aux lieux-dits « Les Grands Graviers » et « Le Chaillet » sur le territoire de la commune du LUDE.

Par arrêté n°2014059-0013 du 28 février 2014, le préfet de la Sarthe a ouvert une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la S.A.S.U. ROUMY, pour le renouvellement et l'extension d'une carrière et l'exploitation d'une installation de traitement de matériaux avec augmentation de puissance se situant « La Giraudière » à LA CHAPELLE AUX CHOUX et aux lieux-dits « Les Grands Graviers » et « Le Chaillet » sur le territoire de la commune du LUDE.

Le dossier sera déposé pendant une durée de 31 jours, du 3 avril 2014 au 3 mai 2014 inclus, à la mairie du LUDE (siège de l'enquête) et de LA CHAPELLE-AUX-CHOUX.

Il sera tenu, aux heures habituelles d'ouverture des mairies, à la disposition du public, accompagné d'un registre d'enquête sur lequel seront consignées ses observations.

Monsieur Jack PIRON, commissaire-enquêteur titulaire (directeur d'école en retraite) ou le cas échéant Monsieur Jean CHEVALIER, son suppléant (chef de service de la Mutualité Sociale Agricole Mayenne-Orne-Sarthe, en retraite) recevra en personne aux mairies du LUDE et de LA CHAPELLE-AUX-CHOUX, les observations du public au cours de permanences qui se tiendront les :

- **jeudi 3 avril 2014 de 9h00 à 12h00 mairie de La Chapelle-aux-Choux**
- **vendredi 11 avril 2014 de 14h00 à 17h00 mairie du Lude**
- **lundi 14 avril 2014 de 9h00 à 12h00 mairie de La Chapelle-aux-Choux**
- **jeudi 24 avril 2014 de 9h00 à 12h00 mairie du Lude**
- **samedi 3 mai 2014 de 9h00 à 12h00 mairie du Lude**

Toutes remarques pourront également lui parvenir par écrit, à la mairie siège de l'enquête.

Toute observation peut par ailleurs être déposée sur le site internet de l'Etat en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr), rubrique « Publications » - « Consultation du public » - « Dossiers 2014 ».

Toute demande d'information complémentaire sur ce projet peut être adressée au porteur du projet, à l'adresse suivante : S.A.S.U. ROUMY - ZI route de Tours 49490 NOYANT.

Cette demande comprend une étude d'impact qui a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Le résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale sont consultables sur le site internet de l'Etat en Sarthe et l'étude d'impact complète peut être consultée à la préfecture.

Les personnes physiques ou morales intéressées pourront prendre connaissance, pendant une durée d'un an, après la clôture de l'enquête, du mémoire en réponse éventuel du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées et avis du commissaire-enquêteur, en s'adressant à la préfecture de la Sarthe - Bureau de l'utilité publique, sur le site internet de la préfecture (www.sarthe.gouv.fr), ou aux mairies du LUDE et de LA CHAPELLE-AUX-CHOUX.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure d'instruction est une autorisation assortie du respect de prescriptions, ou un refus, par arrêté du préfet de la Sarthe.